ID: 056-215600784-20190327-DEL_2019_17-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf le vingt-six Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S. Caroff, MM. Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, P. Le Bec Danse

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Anne Maud Goujon

Mme Marie Christine Couf à M. Louis Médica

Mme Cécile Jourdain à Jean Jacques Marteil

M. Robert Hénault à M. Maurice Le Teuff

M. Pierrick Le Dro à Mme Patricia Le Bec Danse

Mme Laure Detrez à Mme Michèle David

Absent:

Virginie Robin Cornaud

Secrétaire:

Marylise Foidart

Date de la convocation 19 Mars 2019 Date de l'affichage 19 Mars 2019

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 26

Nombre de votants 32

2019-17 <u>Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2018</u>

Rapporteur: AM. GOUJON

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif 2018 laisse apparaître :

- un excédent de clôture à la section de fonctionnement de 4 979 483,77 €
- un excédent de clôture en investissement de 1 195 284,45 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2019 Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le 4 avril 2019

ID: 056-215600784-20190327-DEL_2019_17-DE

Il est proposé:

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018 pour 987 000,00 € à la section d'Investissement du Budget primitif 2019.
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2019 soit 3 992 483,77 €

Pour la section d'investissement :

- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 1 195 284,45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 18 mars 2019,

DÉCIDE:

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018 pour 987 000,00 € à la section d'Investissement du Budget primitif 2019.
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2019 soit 3 992 483,77 €

Pour la section d'investissement :

- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 1 195 284,45 €

Adopté par 25 voix pour et 7 abstentions (Robert Hénault, Laure Detrez, Maurice Le Teuff, Michèle David, Pierre Yves Le Grognec, Pierrick Le Dro, Patricia Le Bec Danse).

Pour extrait conforme, Guidel, le 27 Mars 2019 Le Maire, Joël DANIEL

